



PROCÈS-VERBAL

Séance régulière conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau
tenue le **mardi 4 octobre 2022 à 18 h 30**, à la bibliothèque de l'école

Présences :

Parents

- Isabelle Bolduc
- Nancy Falardeau
- Sabrina Gaudreault
- Daniel Guay
- Andréanne Lavoie
- Brigitte Lavoie
- Hélène Thivierge
- Caroline Tremblay

Représentants des élèves

- Léane Boudreault
- Kim Belley

Personnel professionnel :

- Chloé Girard
- Marie-Claude Fortin (substitut)

Personnel de soutien

- Julie Thibeault

Enseignants

- Stéphane Côté
- Lise Lapointe
- Éric Maltais
- Marie Roy
- Karine Simard
- Gabriel Turcotte

Assistant à la rencontre

- Jean-François Giroux, directeur

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par monsieur Jean-François Giroux à 18 h 33.
Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Présentation des membres

Chaque membre se présente à tour de rôle.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ 22-23-001

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-François Giroux a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 4 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Thivierge, et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour avec les modifications suivantes :



- Ajout au point 14 : Attribution du budget de location de locaux de l'école ;
- Ajout au point 15 : Attribution des fonds provenant du voyage en Grèce (approbation) ; Déplaçant ainsi les points subséquents ;
- Modification du point 17.1 de la façon suivante : « Tirage au profit des finissants et de la robotique » ;
- Retrait du point 17.4 « Voyage à Québec » ;
- Ajout au point « Projets de voyages et de sorties » : Sortie à l'opéra (20 octobre 2022) ;
- Ajout des points suivants pour les « Sujets divers » : Activités parascolaires et Fondation Triomph.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. Élection des officiers

Monsieur Giroux explique le rôle et les fonctions du président ainsi que la procédure de mise en candidature. Chaque membre éligible peut se proposer ou être proposé par une tierce personne comme candidat. Si plus de deux candidats ou candidates se présentent à un poste donné, on procède à l'élection par un vote secret.

4.1. Élection de la présidence

CÉ 21-22-002

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président ainsi que son remplaçant parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du Centre de services scolaire de Charlevoix ;

CONSIDÉRANT que la direction d'école a vérifié l'intérêt de chaque représentant des parents à occuper l'un ou l'autre des postes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie et appuyé par madame Hélène Thivierge et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de nommer madame Isabelle Bolduc à titre de présidente du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau pour l'année scolaire 2022-2023 pour un mandat d'un an.

4.2. Élection d'un substitut à la présidence

CÉ 22-23-003

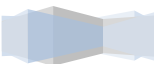
IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie et résolu **À L'UNANIMITÉ** de nommer monsieur Daniel Guay à titre de substitut à la présidence du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau pour l'année scolaire 2022-2023.

4.3. Élection d'une ou d'un secrétaire

CÉ 22-23-004

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Thivierge de nommer madame Julie Thibeault à titre de secrétaire de séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



5. Période de questions du public

Aucun public.

6. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin 2022

CÉ 22-23-005

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par monsieur Jean-François Giroux.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gabriel Turcotte et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 14 juin 2022 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. Suivi au procès-verbal du 14 juin 2022

7.1. Point 7) Proposition de budget annuel d'opération 2022-2023

Un membre demande des précisions sur les différences entre le budget de base et le budget lié aux mesures spécifiques. La direction procède à une courte explication.

7.2. Point 8) Cafétéria

Monsieur Giroux informe le Conseil que 3 élèves travailleront les midis à la cafétéria en tant que caissiers. Cela permettra d'ouvrir une 2^e caisse pour le service. De plus, des choix de menus végétariens sont offerts tous les mercredis ainsi que le comptoir à salades deux fois par semaine.

8. Dépôt des règles de régie interne et dénonciation d'intérêt (adoption)

CÉ 22-23-006

Ces documents ont été acheminés préalablement par courriel à tous les membres.

La direction dépose un projet de règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023.

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau doit établir ses règles de régie interne ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie d'adopter les règles de régie interne 2022-2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



Formulaire de dénonciation d'intérêts

CONFORMÉMENT à l'article 70 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que tout membre d'un conseil d'établissement doit dénoncer, par écrit, toute situation qui risque de le mettre en conflit d'intérêts :

La direction demande à tous les membres de remplir le formulaire de dénonciation d'intérêts et de le remettre à la secrétaire d'ici la prochaine séance.

9. Représentants des élèves

CÉ 22-23-007

Léane Boudreault, représentante des élèves, fait la présentation de la journée d'Halloween du lundi 31 octobre. Lors de cette journée, les cours réguliers se tiendront jusqu'à 14 h 15. Des activités auront lieu sur l'heure du dîner et les cours seront suspendus à partir de 14 h 15 pour laisser place aux activités. Le port du déguisement sera autorisé toute la journée.

Quelques suggestions sont nommées par les membres :

- Informer les élèves le plus tôt possible pour créer un engouement pour cette journée et ainsi augmenter le taux de participation ;
- Tenir la parade de costumes après 14 h 15 pour permettre aux élèves de se préparer ;
- Proposer des activités « clé en main » aux enseignants pour la 3^e période (13 h 30 à 14 h 15) ;
- Organiser des visites à la maison hantée pour les élèves de 1^{re} secondaire aux périodes 1 et 2.

La proposition pour la journée thématique d'Halloween est **APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**.

10. Calendrier des séances ordinaires 2022-2023 (adoption)

CÉ 22-23-008

Un projet de calendrier comportant 8 séances régulières a été transmis préalablement à tous les membres afin qu'ils puissent vérifier leurs disponibilités respectives.

Les dates retenues pour les séances ordinaires sont les suivantes :

- 4 octobre 2022;
- 8 novembre 2022;
- 13 décembre 2022;
- 16 janvier 2023;
- 13 février 2022;
- 28 mars 2023;
- 2 mai 2023;
- 13 juin 2023.

CONSIDÉRANT que l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de séance prévoyant au moins cinq (5) séances;



CONSIDÉRANT que les propositions de dates de séances tiennent compte des séances publiques du conseil d'administration du Centre de services scolaire permettant ainsi aux membres y siégeant de se présenter à nos séances du Conseil;

CONSIDÉRANT que les propositions de dates de séances tiennent compte des différentes rencontres de comités du Centre de services scolaire permettant ainsi à nos représentants d'y assister sans compromettre leur participation à nos travaux et éventuellement, notre quorum;

CONSIDÉRANT que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gabriel Turcotte d'adopter le calendrier des séances ordinaires 2022-2023, tel que décidé par les membres et de mandater monsieur le directeur pour qu'une copie bien présentée du calendrier des séances ordinaires du conseil d'établissement 2022-2023 soit publiée sur le site Internet de l'école et qu'une copie soit envoyée à la secrétaire du conseil d'administration du C.S.S.D.C.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11. Coût des concentrations (approbation)

CÉ 22-23-009

La direction expose les montants chargés pour les différentes concentrations. Ces montants ont été principalement ajustés en fonction du nombre d'élèves inscrits. Les frais chargés aux parents pour les concentrations sont établis comme suit :

- Soccer : 115 \$;
- Volleyball : 85 \$;
- Cheerleading : 255 \$;
- Ski-golf-curling : 690 \$
- Hockey : 440 \$;
- Arts : 80 \$;
- Musique : 0 \$

Cette année, le ministère subventionne jusqu'à concurrence de 200 \$ par élève l'inscription aux différentes concentrations. Ainsi, aucuns frais ne sont chargés aux parents pour le soccer, le volleyball, les arts et la musique. Le coût des autres concentrations sera réduit de 200 \$.

La direction informe les membres qu'un programme d'aide financière est disponible à la SACC pour les parents dans le besoin.

IL EST PROPOSÉ par madame Karine Simard d'**APPROUVER** les coûts des concentrations pour l'année scolaire 2022-2023.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.



12. Délégation de pouvoir à la direction d'école (approbation)

CÉ 22-23-010

CONSIDÉRANT qu'il arrive que des activités, des projets ou des campagnes de financement ne puissent être approuvés au conseil d'établissement en raison du court délai entre la date de réalisation de ceux-ci et le calendrier des séances ordinaires ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Côté que le conseil d'établissement délègue son pouvoir à la direction de l'école pour accepter ou refuser les propositions d'activités, de projets ou de campagnes de financement dont la réalisation est prévue avant la prochaine séance au calendrier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

13. Nouvelle circulaire administrative sur les campagnes de financement (information)

Le Centre de services scolaire a émis une nouvelle circulaire concernant l'encadrement pour les campagnes de financement.

Monsieur Giroux en fait la lecture aux membres et en explique les grandes lignes.

La circulaire est bien accueillie par les membres du conseil d'établissement.

14. Attribution du budget de location des locaux de l'école (approbation)

CÉ 22-23-011

CONSIDÉRANT que les revenus engendrés par les locations de locaux permettent de renouveler et de maintenir la qualité des équipements nécessaires au fonctionnement de l'auditorium ;

CONSIDÉRANT que les revenus engendrés par les locations de locaux peuvent être transférés dans un fonds à destination spéciale en fin d'année scolaire grâce à cette résolution ;

CONSIDÉRANT que le fonds à destination spéciale donne le pouvoir au conseil d'établissement d'approuver l'allocation des dépenses prévues dans ce compte ;

CONSIDÉRANT que tous les éléments précédemment mentionnés seront effectifs dès leur approbation et pourront s'appliquer sur les revenus de l'année scolaire 2021-2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Brigitte Lavoie et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'attribuer les revenus de location de locaux de l'école à l'achat d'équipement pour l'auditorium à compter de l'année en cours.

15. Attribution des fonds provenant du voyage en Grèce (approbation)

CÉ 22-23-012

CONSIDÉRANT que la cohorte qui avait amassé les sommes pour le projet VOYAGE EN GRÈCE a terminé son secondaire en 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT le solde de 2045,15 \$ restant au fonds à destination spéciale VOYAGE EN GRÈCE ;

CONSIDÉRANT qu'il avait été entendu avec les élèves que les sommes non utilisées par eux après la fin de leur secondaire seraient attribuées à un autre fonds à destination spéciale ;

CONSIDÉRANT qu'un fonds d'aide pour tous projets étudiants est en place dans les fonds à destination spéciale ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de transférer le montant de 2045,15 \$ au fonds d'aide (27901) permettant que ces sommes puissent être réattribuées par le conseil d'établissement à un nouveau projet selon les demandes reçues ultérieurement.

16. Politique de voyages et de sorties : point 3.2 (amendement)

CÉ 22-23-013

IL EST PROPOSÉ PAR madame Brigitte Lavoie :

QUE le critère de sélection inscrit au point 3.2, paragraphe 3 du « Guide sur les voyages et les sorties en milieu scolaire » qui stipule qu'« *un élève ayant reçu plus de 5 manquements mineurs ou 1 manquement majeur au cours des 365 jours précédant la date d'inscription au voyage ne sera pas retenu lors du processus de sélection* », **SOIT AMENDÉ** ;

CONSIDÉRANT que le document « Guide sur les voyages et les sorties en milieu scolaire » adopté le 18 juin 2019 par le conseil d'établissement n'a pas été communiqué aux élèves et aux parents et mis à leur disposition sur le site Internet de l'école et par les différents moyens de communication ;

CONSIDÉRANT que les élèves n'ont pas été informés, au moins 365 jours à l'avance, du critère de sélection précisé dans ce document au point 3.2, paragraphe 3 ;

CONSIDÉRANT les deux dernières années exceptionnelles liées à la pandémie n'ont pas permis de mettre en application ce critère de sélection puisqu'aucun voyage n'a pu se tenir ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de ne pas appliquer le critère de sélection du point 3.2, paragraphe 3, pour les inscriptions à un voyage cette année ;

DE MANDATER la direction pour qu'elle procède à une consultation auprès du comité code de vie pour établir les critères de sélection à respecter pour l'inscription à un voyage ;

DE MANDATER la direction à faire les démarches nécessaires pour que les critères de sélection toujours en vigueur soient dûment expliqués aux élèves, aux parents et aux membres du personnel ;

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les organisateurs de voyage mettent en application les critères de sélection en vigueur et qu'ils en informent les élèves dès leur inscription à un voyage ;

DE MANDATER la direction pour que les critères de sélection pour l'inscription à un voyage soient intégrés au code de vie de l'école ;

DE DONNER à la direction le pouvoir de refuser l'inscription à un voyage pour un élève ayant reçu plus de cinq manquements mineurs ou un manquement majeur jugé suffisant en raison de la gravité du geste posé.

17. Projets de voyages et de campagnes de financement (approbation)

CÉ 22-23-014

17.1. Tirage au profit du bal des finissants et de la robotique

Quand : Au cours de l'année 2022-2023
Qui : Élèves de 5^e secondaire et inscrits à la robotique
Responsables : Christine Martel, Caroline Maltais, Marie-Andrée Villeneuve-Savard et Éric Maltais
Précisions : Entre 2000 et 2500 billets de tirage seront vendus. Le tirage aura lieu en juin 2023. Le coût d'un billet sera de 10 \$. Campagne de financement collective au bénéfice de tous.

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie d'**APPROUVER** le tirage pour financer le bal des finissants 2023 et la robotique.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

17.2. Voyage à New York (6 au 9 avril 2023)

CÉ 22-23-015

Quand : 6 au 9 avril 2023
Qui : 48 élèves de 5^e secondaire, FMSS, FPTA, TEC et FPT
Coût : 520 \$/ élève
Responsable : Julie Dion
Accompagnateurs : Samuel Guay, Katy Simard, Gabriel Turcotte et Michel Vignola
Précisions : Contribution parentale de 200 \$ et financement de 320 \$

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Thivierge d'**APPROUVER** le voyage à New York 2023.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

17.3. Voyage à Toronto (21 au 24 juin 2023)

CÉ 22-23-016

Quand : 21 au 24 juin 2023
Qui : 50 élèves de 4^e secondaire
Coût : 620 \$ par élève
Responsables : Mélanie Gagnon, Jean-François Giroux, Guillaume Lespérance et Julie Thibeault
Précisions : Contribution parentale de 250 \$

Campagnes de financement : Brunch de Noël avec encan silencieux (collective), vente de café (individuelle), vente de produits locaux par catalogue (individuelle), vente de chocolat (individuelle).

IL EST PROPOSÉ par madame Karine Simard d'APPROUVER le voyage à Toronto 2023.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

17.4.

CÉ 22-23-017

Vente de livres usagés pour le salon communautaire (19 et 20 octobre 2022)

Quand : 19 et 20 octobre 2022

Qui : Au profit des élèves du salon communautaire

Coût : Vente de livres usagés à 2\$ chacun lors d'un kiosque dans le hall

Responsables : Isabelle Simard et Kathya Bouchard

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gabriel Turcotte d'APPROUVER la vente de livres usagés au profit du salon communautaire.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

18. Projets de sorties et d'activités (information et approbations)

18.1. **Sortie au match de volleyball du Rouge et Or (30 septembre 2022)**

Cette sortie a déjà eu lieu. 85 élèves en concentration volleyball ont assisté à ce match à Québec. Le responsable de cette sortie est monsieur Marc-André Fortin.

18.2. **Sorties géologiques (septembre et début octobre)**

Ces sorties se sont déjà tenues. Elles sont destinées aux élèves de 2^e secondaire dans le cadre du cours de sciences. Les personnes responsables sont mesdames Cindy Tremblay et Esther Villeneuve et ont lieu à Cap-à-l'Aigle, au bord du fleuve.

18.3. **Visite chez Suspension Simard et au CDSP au cégep Garneau (18 octobre)**

CÉ 22-23-018

Quand : 18 octobre 2022

Qui : 46 élèves de chimie et physique de 5^e secondaire

Coût : 1000 \$ défrayé par le poste-école (aucuns frais pour les parents)

Responsable : Gilles Duguay, Caroline Maltais et Nathalie Lapointe

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Roy d'APPROUVER la sortie pour les élèves de chimie physique.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

18.4. **Sortie aux Remparts à Québec pour les élèves de l'harmonie (16 décembre 2022)**

CÉ 22-23-019

Quand : 16 décembre 2022

Qui : Éléves de l'harmonie

Coût : 14 \$ par élève, défrayé par le budget parascolaire

Responsable : Karine Simard



IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie d'APPROUVER la sortie aux Remparts du 16 décembre 2022.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

18.5. Sortie à l'opéra (20 octobre 2022)

CÉ 22-23-020

Quand : 20 octobre 2022
Qui : Élèves inscrits en musique
Coût : 5 \$ par élève
Responsable : Karine Simard

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Côté d'APPROUVER la sortie à l'opéra.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

19. Sujets d'information

19.1. Présidence

Aucun sujet.

19.2. Direction

19.2.1. Service de la cafétéria et collaboration avec la ville de La Malbaie

Monsieur Giroux informe les membres que le service de cafétéria demeurera accessible pour les employés permanents du Complexe sportif et que tous les antécédents judiciaires de ces employés ont été vérifiés. On leur demande d'y aller avant midi afin d'éviter d'être présents en même temps que les élèves. Monsieur Giroux rappelle que notre école et la ville entretiennent un bon partenariat et il trouve important qu'il en demeure ainsi.

19.2.2. Retour sur le sondage 2021-2022 effectué auprès des élèves

Ce point sera traité lors de la prochaine séance du conseil d'établissement.

19.3. Comité de parents

Aucun sujet.

19.4. Personnel enseignant

19.4.1. Party Rave

Le 1^{er} décembre prochain aura lieu le party Rave. C'est le département de sciences qui l'organise.

19.4.2. Collations gratuites

Il est demandé si des collations sont offertes gratuitement aux élèves comme l'an passé. La direction répond que l'offre est en vigueur depuis le début de l'année.



19.5. Personnel de soutien

Aucun sujet.

19.6. Personnel professionnel

En lien avec le programme hors-piste, les élèves du 1^{er} cycle vivront des ateliers sur l'anxiété tout au long de l'année.

Le salon des études, destiné aux élèves de 4^e et de 5^e secondaire, s'est tenu le 27 septembre dernier.

Le 16 novembre prochain aura lieu la journée « En route vers les carrières en santé ». Cette journée permet aux élèves de 4^e et de 5^e secondaire, envisageant une carrière dans le milieu de la santé, de visiter ce milieu. Cette activité a lieu grâce à une collaboration du CIUSSS et du C.S.C.D.C.

20. Sujets divers

20.1. Activités parascolaires

Un membre pose des questions au sujet d'un documentaire réalisé par monsieur Claude Boulet dans lequel des élèves de notre école ont été recrutés pour en faire partie. On souhaite avoir des précisions au sujet de l'encadrement et du rôle de notre école dans cette activité. La direction se renseignera auprès du Centre de services scolaire de Charlevoix et fera un suivi aux personnes concernées.

20.2. Fondation Triomph

Un membre demande quel est l'objectif de l'activité Triomph et souhaite avoir un bilan des retombées de cette activité. La direction se renseignera auprès de la personne responsable et fera un suivi au Conseil lors de la prochaine séance.

21. Levée de la séance à 9 h 13

CÉ 22-23-021

IL EST PROPOSÉ par madame Karine Simard et **RÉSOLU** :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Isabelle Bolduc
Présidente

Jean-François Giroux
Directeur

